

ÉPREUVES DE SÉLECTION OUVERTES AUX TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLÔME ÉTRANGER DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Permettant l'accès à un INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE EN VUE
DU DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE FRANÇAIS

CALENDRIER - ANNÉE 2017

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

le **Vendredi 24 février 2017**
(le cachet de la poste faisant foi)

adresser votre courrier à :

IFMK DV
Mlle MICHAT Mahira
Aile D, 8 avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08

AVIS DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE : Après étude des dossiers par les Directeurs
d'Institut de Masso-Kinésithérapie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour vérification de la
conformité des dossiers : le **Mardi 7 mars 2017 à 14 H 30**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :

le **Jeudi 6 avril 2017**
IFMKDV
Aile D, 8 avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08

- 9 H : vérification des différentes pièces administratives
- 10 H : début des épreuves.

La durée de l'épreuve d'admissibilité est de 1 heure 30 minutes

JURY D'ADMISSIBILITÉ :

le **Jeudi 18 mai 2017 à 14 H 30**

RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ :

le **Jeudi 18 mai 2017 à 17 H**

Affichage des résultats d'admissibilité à l'ARS et dans les I.F.M.K. de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

ÉPREUVES D'ADMISSION :

le **Mardi 30 mai 2017 à 8 H**
IFMK DV
Aile D, 8 avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08

JURY D'ADMISSION :

le **Mardi 30 mai 2017 à 14 H 30**

Le jury final définit la liste des candidats ayant échoué (note inférieure à 30/60 aux 3 épreuves de sélection)
et celle des candidats susceptibles d'être admis en fonction du rang de classement et du quota des Instituts
(IFMK de Grenoble : 2 places, Lyon : 2 places, St-Etienne : 1 place, Vichy : 2 places, IFMK Lyon Déficiants
Visuels : 1 place)

RÉSULTATS D'ADMISSION :

le **Mardi 30 mai 2017 à 17 H**

Affichage des résultats d'admission à l'ARS et dans les I.F.M.K. de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**LES 8 PREMIERS CANDIDATS AURONT 10 JOURS POUR CONFIRMER LEUR
INSCRIPTION DANS L'INSTITUT AYANT ENCORE UNE PLACE DISPONIBLE.**

**A partir du Mardi 30 mai 2017, le Secrétariat de l'I.F.M.K. pourra téléphoner aux étudiants de la
liste complémentaire en cas de désistement d'un ou plusieurs candidats de la liste principale**